



N° 18

Bonjour à toutes et à tous,

Le mois de novembre ne commence pas sous les meilleurs auspices.

Les appels à cotisations approchent à grand pas, mais l'accès à nos jardins et le fonctionnement de la Fédération vont être une nouvelle fois chamboulés et mis à rude épreuve...

Comme vous avez pu l'entendre, le président de la République a annoncé un reconfinement national qui a pris effet le vendredi 30 octobre et ce jusqu'au 1^{er} décembre.

Les mesures pourraient être assouplies si des améliorations sont constatées d'ici deux semaines.

En cette période de l'année, nos jardins sont encore cultivables et nous permettent de nous alimenter et de nous évader de notre quotidien...

Nous vous demandons cependant de rester prudent et de respecter les consignes données par le gouvernement.

Sachez que les décisions viennent du gouvernement, des préfetures et des mairies, La Fédération n'a pas de pouvoir décisionnaire lorsqu'on parle de préservation de la santé des concitoyens français.

En attendant que la situation s'améliore, prenez soin de vous et essayez de rester

L'équipe de la Fédération.

LA VIE AUX JARDINS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Reconfinement : accès aux jardins

Suite à l'annonce faite par le Président de la République, depuis vendredi 30 octobre et jusqu'au 1^{er} décembre les déplacements sont réduits au strict minimum.

A la différence de mars dernier, parcs et jardins font partis des nouveaux lieux ouverts et accessibles.

Par mesure de précaution, la Fédération vous demande tout de même de rester prudent et de limiter au maximum les déplacements dans les jardins.

Les sorties tolérées sont celles des achats de premières nécessités et/ou activités physiques dans un rayon d'1 km autour du domicile. **Vous pouvez choisir ces options pour vous rendre dans les jardins.**

Si vous souhaitez vous rendre dans vos jardins :

- Vous devez être munis de votre attestation de déplacement. *Vous vous exposez possiblement à une contravention par les forces de l'ordre.*
- Votre carte de jardinier.
- Les regroupements sont interdits (pas plus de deux personnes dans le même jardin).
- Les gestes barrières doivent être respectés et le port du masque est obligatoire dans les allées collectives des Jardins.

Pour télécharger votre attestation de déplacement dérogatoire ou votre justificatif c'est ici : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/ressources-a->